

Unité départementale du Bas-Rhin  
14 rue du Bataillon de marche n°24  
BP 10001  
67050 Strasbourg Cedex

Strasbourg, le 01/09/2025

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 24/07/2025

### **Contexte et constats**

Publié sur  **GÉORISQUES**

#### **RICHERT MULTI-SERVICES**

15 rue principale  
67360 Goersdorf

Références : 0100297560/DB/AG  
Code AIOT : 0100297560

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 24/07/2025, dans l'établissement RICHERT MULTI-SERVICES implanté 123 b rue du Moulin 67360 Goersdorf. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- RICHERT MULTI-SERVICES
- 123 b rue du Moulin 67360 Goersdorf
- Code AIOT : 0100297560
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Les activités exercées par la société RICHERT MULTI-SERVICES consistent en de la collecte de déchets non dangereux.

**Contexte de l'inspection :**

- Plainte

**Thèmes de l'inspection :**

- AN25 VHU
- VHU

**2) Constats****2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant, la proposition de suites de l'inspection des installations classées au préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer au préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
  - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - ◆ soit, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits conduisant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis, éventuellement, une modification de la rédaction de la prescription, par voie d'arrêté préfectoral, pourra être proposée.

**2-2) Bilan synthétique des fiches de constats**

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

| N° | Point de contrôle        | Référence réglementaire               | Autre information |
|----|--------------------------|---------------------------------------|-------------------|
| 1  | Nature des installations | Code de l'environnement du 24/07/2025 | Sans objet        |

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'inspection a constaté que le site est en deçà des seuils de classement et ne peut donc pas être classé ICPE au vu des activités décrites et exercées au 123 b rue du Moulin à GÆRS DORF (67360), par la société RICHERT MULTI-SERVICES.

En conséquence, les prescriptions relatives aux dispositions contrôlées ne sont pas applicables à l'exploitant.

Le site relève de la la police du maire.

### 2-4) Fiches de constats

#### N° 1 : Nature des installations

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Référence réglementaire :</b> Code de l'environnement du 24/07/2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Thèmes :</b> Autre, Nomenclature des installations classées, rubrique 2712                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Prescription contrôlée :</b><br>L.511-2 :<br><i>« Les installations visées à l'article L. 511-1 sont définies dans la nomenclature des installations classées, établie par décret en Conseil d'État, pris sur le rapport du ministre chargé des installations classées, après avis du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques. Ce décret soumet les installations à autorisation, à enregistrement ou à déclaration suivant la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter leur exploitation. »</i><br><br>R. 511-9 annexe 4<br>Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (...):<br>Rubrique 2712 :<br>Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719<br>1. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m <sup>2</sup> |
| <b>Constats :</b><br>Lors de la visite d'inspection inopinée du 24 juillet 2025, faisant suite à plusieurs signalements, l'inspection constate, au 123 b rue du Moulin à GÆRS DORF (67360), la présence d'une quinzaine de véhicules dont :<br>- 5 sont non roulants<br>- 1 est en cours de réparation<br>- 9 sont déclarés roulants, par Mr RICHERT<br><br>Ce dernier précise être un passionné de mécanique et en restaurer certains. Il précise également que les véhicules non roulants sont en attente de transfert vers une casse automobile autorisée. Aucune pollution visible des sols extérieurs, liée aux activités, n'a été constatée par l'inspection.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

Le site, en deçà des seuils de classement de la rubrique 2712 ( stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage.) , n'est pas considéré comme une ICPE au vu des activités décrites et exercées au 123 b rue du Moulin à GÆRSDORF (67360), par Mr RICHERT.

En conséquence, les prescriptions relatives aux dispositions contrôlées ne sont pas applicables à l'exploitant. Le site relève de fait de la police du maire.

**Type de suites proposées :** Sans suites